



VTS | ASET

Verband Textilpflege Schweiz
Association suisse des entreprises
d'entretien des textiles

Solution de branche

«Sécurité et protection de la santé dans les entreprises d'entretien des textiles»

L'Association suisse des entreprises de nettoyage des textiles ASET est la représentante et le porte-parole de la branche d'entretien des textiles. Elle réunit plus de 200 nettoyeurs à sec, blanchisseries et fournisseurs qui représentent 3000 personnes actives.

La CFST et ses directives

La loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) ainsi que la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr1) et ses ordonnances 1 à 4 stipulent que l'employeur est responsable de la protection de la santé et de la sécurité dans son entreprise. L'obligation y afférente de faire appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail est concrétisée dans la directive spéciale No 6508 de la C FST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail). Cette directive qui règle la sécurité et la protection de la santé au travail est en vigueur depuis le 1er janvier 2000.

L'ASET et sa solution de branche

L'ASET dispose d'une solution de branche agréée par la CFST „Sécurité et protection de la santé dans les entreprises d'entretien des textiles“. En 2002 et 2003, l'ASET a mené une analyse exhaustive des risques portant sur l'ensemble de la branche du blanchissage et de l'entretien des textiles et a établi sur cette base des check-listes et des plans de mesures axés sur la pratique. Ces documents ont été progressivement optimisés en 2004, 2005, 2013 et 2018 en collaboration avec un hygiéniste et un médecin du travail.

Les entreprises d'entretien des textiles, en se joignant à la solution de branche de l'ASET, auront l'assurance d'avoir choisi le moyen le plus avantageux d'appliquer les directives et dispositions légales imposées. Les contributions pour bénéficier de la solution de branche „Sécurité et protection de la santé dans les entreprises d'entretien des textiles“ s'élèvent à :

Membres ASET	gratuit
Non-membres	annuellement 2/3 de la cotisation qui serait due à l'ASET
Cotisation ASET	500.00 plus 0,15 pour cent de la somme des salaires soumis à l'AVS jusqu'à 3 millions de francs. Pour les sommes de salaires supérieures à ce montant, les cotisations sont les suivantes : Somme des salaires AVS > 3 millions forfait CHF 6 500.00 Somme des salaires AVS > 5 millions forfait CHF 8 000.00 Somme des salaires AVS > 10 millions forfait CHF 10 000.00 Somme des salaires AVS > 15 millions forfait CHF 12 000.00

Coût pour la visite du cours personnes de contact pour la sécurité au travail PERCOS (obligatoire) :

membres ASET	frs. 450.00 / personne
non-membres	frs. 680.00 / personne

Les documents concernant la solution de branche et tous autres renseignements sur l'association sont disponibles au secrétariat de l'ASET (tél.: 031 310 20 30, office@textilpflege.ch)